



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 21 août 2024 débutant à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

274/21-08-2024

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De reporter les points suivants à une séance ultérieure :

- 5.1 Abrogation de la résolution numéro 062/04-02-2020 – Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet Arc-en-Toit
- 5.2 Contribution du milieu pour un projet AccèsLogis – Projet d'habitation Arc-en-Toit – Octroi d'un crédit de taxes foncières – Remplacement de la résolution numéro 099/06-03-2024

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Abrogation de la résolution numéro 062/04-02-2020 – Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet Arc-en-Toit – **REPORTÉ**
- 5.2 Contribution du milieu pour un projet AccèsLogis – Projet d’habitation Arc-en-Toit – Octroi d’un crédit de taxes foncières – Remplacement de la résolution numéro 099/06-03-2024 – **REPORTÉ**

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n’est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n’est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n’est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n’est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n’est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n’est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n’est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n’est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D’OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n’est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 062/04-02-2020 – PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET ARC-EN-TOIT**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024

5.2 CONTRIBUTION DU MILIEU POUR UN PROJET ACCÈSLOGIS – PROJET D’HABITATION ARC-EN-TOIT – OCTROI D’UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 099/06-03-2024

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du conseil.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n’est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n’est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n’est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n’est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n’est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n’est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Gilbert Therrien, M. Denis Lacasse, maire et président de l’assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 02.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient et que je n’ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire